

Les noms allemands dans le canton de Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **26 (1888)**

Heft 7

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-190279>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR
 2^{me} et 3^{me} séries.
 Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Les noms allemands dans le canton de Vaud.

On s'est maintes fois demandé pourquoi on rencontrait si fréquemment des noms d'origine allemande, et surtout des noms bernois, parmi les familles de notre canton. Nous en trouvons l'explication dans le procès-verbal de la séance du Grand Conseil, du 14 mai 1823, à l'occasion de divers projets de décrets de naturalisation présentés par le Conseil d'Etat.

Sous le gouvernement bernois, diverses circonstances favorisaient l'établissement dans le Pays de Vaud d'un grand nombre de familles bernoises. Les baillis amenaient avec eux des domestiques et des fermiers, qui finissaient par rester sur les bords du Léman, où ils paraissaient du reste se trouver fort bien. Les salines d'Aigle et de Bex étaient exploitées par des ouvriers venus de l'Oberland, de l'Emmenthal ou de l'Argovie ; il en était de même pour les nombreux domaines que des particuliers bernois possédaient à la Côte et sur la lisière du Jura. Le système du gouvernement de LL. EE. tendait d'ailleurs à propager la langue allemande dans le Pays de Vaud, pour mieux y asseoir sa domination. Enfin l'on voyait, en outre, plusieurs grands propriétaires vaudois, dont les terres étaient susceptibles d'admettre la culture perfectionnée des prairies de l'Argovie, faire venir de cette contrée les hommes dont ils avaient besoin.

Il est résulté de cet état de choses qu'un grand nombre de familles originaires du canton de Berne se sont fixées chez nous de père en fils. Mais, après notre émancipation, elles n'étaient plus tolérées dans le canton de Vaud qu'au moyen de permis d'établissement renouvelables tous les cinq ans. Cette situation les engagea à demander l'achat de bourgeoisies. Ces demandes furent d'autant plus facilitées par le gouvernement qu'il s'agissait de Suisses nés et élevés dans le pays, inscrits sur le rôle des milices et remplissant toutes les obligations imposées aux citoyens vaudois.

D'un autre côté, de nombreux ouvriers et maîtres de métiers, originaires des pays allemands limitrophes de la Suisse, tels que ceux de Baden, de Wurtemberg, de Bavière, étaient fixés parmi nous depuis nombre d'années et s'y étaient mariés.

Par suite de changements politiques survenus dans ces pays et des lois alors en vigueur, tout individu qui se mariait dans l'étranger sans l'autorisation

expresse de son souverain, perdait son droit d'indigénat et était repoussé de son pays. Des mesures furent prises afin de prévenir de nouveaux cas ; mais la naturalisation devint presque forcée pour ceux dont nous venons de parler.

Un terrible chasseur.

La plupart de nos lecteurs connaissent le récit fait par M. Martignier, dans le *Dictionnaire du canton de Vaud*, d'une chasse à l'ours, dans les environs de St-Cergues. Les incidents de chasse se ressemblent fort souvent, il est vrai, mais celle dont nous voulons parler trouve naturellement sa place dans le *Conteur*, par la manière toute vaudoise dont elle est racontée par un vieux gendarme de St-Cergues, auquel nous cédon la parole :

« ...Nous voilà donc partis, disait-il, Grosilleux, le maçon et moi. — Grosilleux, un Français de Gex, bon ouvrier, meilleur buveur, fameux chasseur. Il avait tué huit ours. — Voilà que nous nous enfilons sous bois dans la direction du Noirmont ; c'était par là qu'il s'était laissé voir, le monsieur ! Grosilleux portait son fusil, moi ma carabine, le maçon, une petite hache. Pas plus de cérémonie que ça. Moi et le maçon, ses invités, nous n'y allions quasi que pour le regarder travailler, attendu que, lui, il était sûr de son fait. Même qu'il disait que, pour cette fois, il tenait en réserve un truc sans parade, une finesse dont l'ours serait abruti.

Nous marchions, nous marchions... que c'en était maussade, vu qu'il était défendu de fumer ; lui devant, nous derrière. Enfin, à la fin des fins, après plus de trois heures en forêt, le voilà qui s'arrête et qui nous fait signe d'arriver, et qui nous montre du doigt quelque chose par terre, quelque chose d'imprimé dans la neige, à quoi d'abord nous ne comprenons rien. Figurez-vous, monsieur, des pas d'hommes, d'un qui aurait marché nu-pieds, mais qui n'aurait pas rogné ses ongles depuis son baptême... Et de quel homme ! d'un géant, d'un de ces gros Suissons de Berne... C'étaient les marques de l'ours. Et quand Grosilleux nous l'eût affirmé, nous nous regardâmes, le maçon et moi, sans rire. Lui non plus il ne riait point, et tout bas, tout bas, il nous coulait dans l'oreille : Je n'en ai jamais vu un de cette taille-là.

Le pauvre maçon, en écoutant ça, commençait à prendre la grulette.